



Copropriété d'un commerce entre époux

Par **fouad31**, le **11/03/2011 à 12:42**

Bonjour,
Je souhaiterais savoir si une épouse pourrait avoir des droits quant aux biens de son époux? Pourrais-t-elle devenir son associé dans le cas d'un commerce ?
Salutations distinguées.

Par **edith1034**, le **11/03/2011 à 13:08**

OUI IL YA MÊME LE STATUT DE CONJOINT COLLABORATEUR NON SALARIÉ
à partir du moment qu'un fonds de commerce est payé par des sommes appartenant au deux soit des fonds ou bines communs elle a un droit de regard car elle est propriétaire pour moitié
pour tout savoir sur le fonds de commerce :
<http://www.fbIs.net/commercedroit.htm>